

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01129
Numéro SIREN : 453 645 251
Nom ou dénomination : FOR-BZH

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt 11655

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE GOUVERNANCE
DU 19 JUIN 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Le 19 juin
À 9 heures 30

Le conseil de gouvernance de la Société (ci-après le « *Conseil de Gouvernance* ») s'est réuni au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- (...)
- Nomination de Mme Cécile GEFROY, en qualité de Directrice Générale de la Société, fixation des pouvoirs et rémunération ;
- Questions diverses

Les membres du Conseil de Gouvernance (ci-après les « *Membres* ») présents sont :

- Monsieur Christian ROULLEAU, en qualité de Président,
- Madame Mélanie ROULLEAU, en qualité de représentant de la Souche « Mélanie ROULLEAU »,
- Madame Cécile GEFROY, en qualité de représentant de la Souche « Cécile ROULLEAU »,
- Monsieur Arthur ROULLEAU, en qualité de représentant de la Souche « Arthur ROULLEAU » représenté par Monsieur Christian ROULLEAU,
- Monsieur Christian LE MONNIER DE GOUVILLE, en qualité de sage,
- Monsieur Didier VALET, en qualité de sage.

Le Conseil de Gouvernance réunissant ainsi la présence effective d'au moins deux tiers de ses Membres en fonction qui le composent dont au moins un sage, peut en conséquence conformément à l'article 20.5.3.A. des statuts de la Société valablement délibérer.

Monsieur Bruno GENDROT, en sa qualité de Secrétaire Général, est également présent à la réunion du Conseil de Gouvernance.

Conformément aux dispositions de l'article 20.5.2 des statuts de la Société, le Président, Monsieur Christian ROULLEAU, préside la séance, et Monsieur Bruno GENDROT est secrétaire de séance.

.../...

Le Président ouvre alors la séance, puis sont abordés successivement les sujets fixés à l'ordre du jour :

.../...

Après ces échanges, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

DEBUT DE L'EXTRAIT

Première Résolution

Nomination de Mme Cécile GEFROY, en qualité de Directrice Générale de la Société, fixation des pouvoirs et rémunération

Le Conseil de Gouvernance, décide de nommer, en qualité de Directrice Générale de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Madame **Cécile ROULLEAU, épouse GEFROY**,
Domiciliée à CESSON-SEVIGNE (35510), 6 rue de Châtillon, La Rigourdière,
Née le 03 décembre 1978, à RENNES (35000),
De nationalité française,
Résidant en France.

Il est rappelé que, conformément à l'article 18 des statuts de la Société, le mandat de la Directrice Générale ne pourra dépasser la durée du mandat de Président de M Christian ROULLEAU et la Directrice Générale disposera du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers et des mêmes pouvoirs que le Président pour engager la Société dans la limite de son objet social et des dispositions légales et réglementaires applicables, sous réserve des limites prévues par les statuts de la Société et sauf décision contraire ultérieure de la collectivité des associés, à titre de règlement intérieur, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers.

Madame Cécile GEFROY a d'ores et déjà indiqué qu'elle accepterait les fonctions de Directrice Générale de la Société, et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions légales et réglementaires ainsi que celles requises par les statuts de la Société.

Le Conseil de Gouvernance prend acte de ces déclarations.

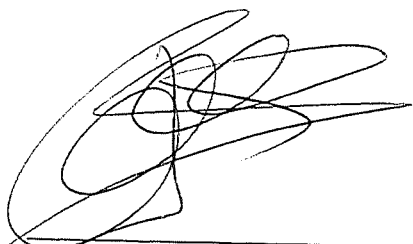
Le Conseil de Gouvernance décide que Madame Cécile GEFROY ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Directrice Générale de la Société, sauf décision contraire ultérieure de la collectivité des associés, et aura droit au remboursement de ses frais professionnels, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, recueille :
Six voix pour,
Aucune contre,
Aucune abstention(s),
et est en conséquence adoptée (art
20.5.3 B des Statuts – Majorité des 2/3 des
voix des membres présents dont une voix
au moins de Sages)

FIN DE L'EXTRAIT

Plus aucun pont n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général.



Président
Monsieur Christian ROULLEAU



Secrétaire Général
Monsieur Bruno GENDROT

**ACCEPTATION DES FONCTIONS
DE DIRECTRICE GENERALE**

Je soussignée,

Madame Cécile ROULLEAU, épouse GEFROY, domiciliée professionnellement à
CESSON-SEVIGNE (35510), 6 rue de Châtillon, La Rigourdière,
Née le 03 décembre 1978 à RENNES (35000),
De nationalité Française.

Déclare, par les présentes :

- Accepter expressément les fonctions de Directrice Générale de la société FOR-BZH, Société par Actions Simplifiée au capital de 206.483.142 euros, dont le siège social est sis 6 rue de Châtillon – La Rigourdière 35510 CESSON SEVIGNE, et immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 453.645.251 ;
- N'être personnellement frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de m'interdire l'accès à ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les statuts pour l'exercice desdites fonctions.

Fait à CESSON-SEVIGNE,
Le 19 juin 2023

Mme Cécile GEFROY

« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale

